

PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 14 NOVEMBRE 2016 A 18:00 HEURES
Le compte-rendu succinct a été affiché le 18 Novembre 2016
et publié sur le site internet

Date de la convocation : 08 Novembre 2016

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

Présent(es) : 11 Votants : 12

L'an deux mille seize le quatorze novembre à 18:00.

Le conseil d'administration, étant assemblé en session ordinaire, Salle de réunions du conseil municipal de la Ville de Pont de Claix, après convocation légale sous la présidence de Madame Eléonore PERRIER, Maire-Adjointe aux solidarités, Vice-Présidente du CCAS.

Présents :

Mme PERRIER, Mme BERNARD, Mme ROY, Mme EYMERI-WEIHOFF, Mme LAÏB, Mme GLE, Mme VALETTE, M. HIERLE, Mme RIZZO PORKOLAB, Mme RAGUE, Mme GUIGUET

Excusé(es) ayant donné pouvoir :

Mme BERARD à Mme VALETTE

Absent(es) ou excusé(es) :

M. FERRARI, Mme CUBILLO, Mme TORRES, Mme PAILLARD, Madame LANDE

Secrétaire de séance : Madame Véronique FELIX est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Administration : Secrétariat Général – Service des Assemblées et de la vie Institutionnelle
Réf. : BM/ML/MRC

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 18 h 00 sous la Présidence de Mme Eléonore PERRIER, Vice-Présidente qui présente les excuses de Monsieur le Président du CCAS et d'autres membres absents.

La Vice-Présidente fait procéder à l'appel par la Questure. Le quorum est atteint et la séance peut débiter.

Elle remercie les administrateurs présents et leur propose d'aborder cette séance en souhaitant la bienvenue à deux nouvelles administratrices :

- Pour l'association « Solidarité Charles de Foucault » : Mme Noëlle GUIGUET, membre, en remplacement de M. Mariano GARCIA, membre de l'association « Collectif Handicap »
- et pour l'association « L'Arche aux Innovateurs » : Madame Marie-Christine RAGUE, Vice-Présidente, en remplacement de Madame Madeleine AMISTADI, membre de l'association « Ensemble et Solidaires UNRPA »

Un tour de table est effectué afin de se présenter aux deux nouvelles administratrices et de permettre à celles-ci également de se présenter.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 17 Octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

2. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

RAPPORTEUR			Vote de la délibération
Mme PERRIER	1	Débat d'Orientations Budgétaires - Année 2017	A l'unanimité 12 voix pour
Mme PERRIER	2	Affectation des résultats 2014 - Budget annexe EHPAD	A l'unanimité 12 voix pour
Mme PERRIER	3	Affectation des résultats 2015 - Budget annexe EHPAD	A l'unanimité 12 voix pour
Mme PERRIER	4	Budget annexe EHPAD - Décision Modificative n°1/2016	A l'unanimité 12 voix pour
Mme PERRIER	5	Tableau des suppressions et créations de postes avancements de grades	A l'unanimité 12 voix pour
Mme PERRIER	6	Signature d'une convention avec la Pharmacie LAURICELLA pour la préparation des médicaments des résidents de l'EHPAD	A l'unanimité 12 voix pour
Mme PERRIER		Dossiers pour avis	néant
Mme PERRIER		Information(s) diverse(s) ou sur Projet(s) en cours : - Fonctionnement et organigramme du CCAS - Bilan d'activités du CPEF	néant
Mme PERRIER		Informations sur les actes pris en vertu des délégations ou en retour des représentations	
Mme PERRIER		Points divers	

ORDRE DU JOUR
Délibérations

FINANCES

Rapporteur : Mme PERRIER – Vice-Présidente du CCAS

DELIBERATION N° 1 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2017

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le Débat sur les Orientations générales du Budget dans les Villes de 3 500 habitants et plus,

VU l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe,

VU le décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Sur le rapport de Monsieur Christophe FERRARI, Président du Centre Communal d'Action Sociale et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2017 tel que joint en annexe.

DIT qu'il sera mis à disposition du public dans les 15 jours qui suivent et transmis selon le même délai à la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole conformément au décret visé.

Observations : néant

Délibération adoptée :

Cette délibération ne donne pas lieu à un vote.

Débat d'orientations budgétaires pour le BP 2017

Le contexte financier

La préparation du budget primitif pour 2017 se situe dans un contexte financier particulièrement difficile pour les collectivités territoriales. Pour la quatrième année consécutive, les produits de fonctionnement du budget de la ville seront diminués du fait des décisions de l'état qui a réduit très significativement son soutien financier au fonctionnement de la décentralisation.

Ainsi les prélèvements sur la commune au titre de la contribution au redressement des finances publiques et du fonds de péréquation intercommunal représentent une baisse de ressources de 1,65 M€ par rapport à l'année 2013, soit 6,3% des recettes réelles de l'année 2013.

La moitié de cette érosion de ressources a été compensée par la politique fiscale voulue par la ville en 2015 : en neutralisant la hausse de taxe foncière par la suppression de la taxe d'habitation, la commune a retrouvé une part de recettes fiscales tout en redonnant du pouvoir d'achat aux pontois propriétaires occupants ou locataires.

Dans ce contexte tendu, la ville a souhaité maintenir son engagement auprès des pontois, notamment à travers sa politique sociale, mise en œuvre par le CCAS.

Elle contribue pour une part prépondérante au fonctionnement de l'établissement, par une subvention qui représentait 1,53 M€ en 2015 soit 68% du budget. Le CCAS a donc été naturellement associé aux efforts de rationalisation et de gestion entrepris en 2016. A cet effet, une importante restructuration de l'organisation rendue possible par plusieurs départs en retraite d'agents titulaires, a permis de poursuivre nos politiques sans remettre en cause le niveau de service.

Cet effort de gestion sera naturellement poursuivi en 2017, avec comme objectif premier de compenser les effets des baisses de ressources et des hausses de charges liées aux évolutions réglementaires.

En matière de dépenses obligatoires RH, nous devons absorber l'effet des réformes de 2016 qui refondent les carrières des agents de la FPT, ainsi que les augmentations du point d'indice (juillet 2016 et février 2017), pour un coût estimé de 28 K€, soit 1,8 % de la masse salariale.

Les enjeux 2017

En matière de fonctionnement, notre objectif est d'adapter la structure des dépenses pour faire face aux contraintes financières et de réinterroger nos partenariats avec les autres acteurs de l'action sociale comme le département et la CAF.

L'évolution des ressources

La participation des usagers représente 8 % des recettes réelles de fonctionnement (197 K€ en 2015) constituées pour 84 % des produits du portage de repas aux personnes âgées. Elles ne constituent pas un levier significatif de ressources : le niveau des tarifs doit être adapté aux revenus des usagers, faute de quoi ils ne pourraient plus recourir aux services.

La politique tarifaire de la ville, dont les principes sont fixés par une délibération cadre du 24 juin 2010, restera inchangée : accessible à tous les pontois et dégressive selon leurs capacités contributives, au moyen du quotient familial.

Les tarifs communaux sont actualisés chaque année en fonction des indices INSEE d'augmentation des prix à la consommation. Pour plus de cohérence, nous ferons coïncider les grilles et les évolutions tarifaires avec celles de la ville

Les partenariats financiers

La CAF reste le partenaire privilégié des centres sociaux (130 K€ estimés en 2017), le département celui du centre de planification (215 K€). Ces deux secteurs devraient voir un maintien des taux de participation des financeurs.

Le renouvellement des conventions avec le département pour le secteur personnes âgées est en cours, la gestion des dossiers APA est fondée sur la prise en compte d'un secteur élargi au-delà de la commune (128K€ en 2016). Les modalités de financement pourraient néanmoins être révisées ainsi que la participation au financement de l'accompagnement social des personnes âgées (11 K€).

Nous continuons à inscrire nos politiques d'initiative et de lien social dans la cadre des financements croisés du contrat de ville (40 K€ en 2016).

Les dépenses

Notre objectif rejoindra celui de la ville en matière de maîtrise de la masse salariale sur la période 2017/2019 : gestion des effectifs et des carrières, anticipation des possibles départs en retraite très en amont pour adapter les projets de service aux objectifs politiques, prévenir l'absentéisme et l'usure professionnelle par une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail, renforcer le plan de formation des agents pour faciliter les reclassements et les évolutions de carrière.

Le CCAS sera associé indirectement à l'effort de la ville pour la gestion de son patrimoine bâti, avec l'élaboration du programme de rénovation du centre, en vue de son amélioration énergétique et de sa mise en accessibilité à tous les publics.

La poursuite des politiques publiques

Le niveau de service à la population doit être maintenu sur notre commune, c'est particulièrement vrai pour les pontois qui sont parmi les moins favorisés de l'agglomération. L'effort communal reste bien supérieur à celui des autres villes de l'agglomération dans de nombreux domaines (éducation, action sociale, sport et jeunesse, ..).

A ce titre, les aides facultatives seront maintenues à leur niveau de 2016 (secours, aides aux vacances, bons cadhoc, ..).

A chaque fois que nous réinterrogeons une politique publique à travers les évaluations, c'est dans le but d'adapter au mieux les moyens de la ville au service qu'elle souhaite rendre. Nous avons par exemple entrepris en 2016, l'évaluation de notre politique en direction des seniors et tirerons enseignement des conclusions de cette analyse pour adapter notre service et le rendre plus lisible à l'utilisateur, notamment les plus éloignés et les plus démunis.

Nous avons déjà arbitré en faveur du maintien des prestations rendues et étudions actuellement des pistes d'optimisation qui concernent le mode d'approvisionnement pour le portage de repas, pour offrir un service plus adapté au meilleur coût.

Nous nous associerons également à la réflexion conduite par la ville dans l'organisation des événements sur le territoire de la commune, en partenariat avec les associations, en vue de minimiser la mobilisation des ressources en personnel et en prestations.

A niveau de service équivalent, nous estimons notre capacité à réduire les dépenses de fonctionnement courant (chapitre 011) de 6% environ, ce qui permettrait de contenir l'évolution globale du budget à 1% d'évolution par rapport au réalisé 2016.

DELIBERATION N° 2 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014 - BUDGET ANNEXE EHPAD

Vu le décret n°2006-422 du 7/04/2006 du code de l'action sociale et de la famille relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement des établissements médicaux-sociaux,

Vu l'arrêté du 30 janvier 2004 fixant le cadre normalisé de présentation du compte administratif,

Vu la notification du Département en date du 23/03/2016 relatif au compte administratif 2014 et notamment le résultat cumulé par sections tarifaires dans le cadre de la procédure contradictoire de tarification,

Vu la notification du Département en date du 16/08/2016 et notamment le tableau annexé « suivi résultats 05082016 » relatif à la reprise des résultats 2014 dans le cadre de la procédure contradictoire de tarification,

Vu la notification de l'Agence Régionale de Santé en date du 23/10/2015 relatif à l'affectation du déficit soins du compte administratif 2014,

Vu la délibération n°1 du Conseil d'Administration du 11/01/2016 relative à l'affectation du déficit soins 2014,

CONSIDÉRANT :

- le résultat global dégagé au compte administratif 2014
- la proposition d'affectation des résultats de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes
- la proposition d'affectation des résultats du Département de l'Isère

Au vu de ces éléments , le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 et l'affectation des résultats se présentent comme suit :

RESULTAT CUMULE PAR SECTIONS TARIFAIRES

	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
Recettes réalisés en 2014	1 405 444,34	448 497,73	848 890,28	2 702 832,35
Dépenses réalisées en 2014	1 326 129,01	506 744,65	823 798,18	2 656 671,84
Résultat comptable de l'exercice 2014	79 315,33	-58 246,92	25 092,10	46 160,51
Résultat incorporé au BP2014	-2 176,94	-25 699,66	-95 352,90	-123 229,50
Résultat à incorporer	77 138,39	-83 946,58	-70 260,80	-77 068,99

AFFECTATION DES RESULTATS

- Section hébergement : excédent de 77 138,39 € réparti sur 2 exercices :
 - 38 569,19 au budget 2017 (au budget supplémentaire)
 - 38 569,20 au budget prévisionnel 2018
- Section dépendance : déficit de 83 946,58 € réparti sur 3 exercices :
 - 6 399,94 € au budget prévisionnel 2017
 - 41 400,00 € au budget prévisionnel 2018
 - 36 146,64 € au budget prévisionnel 2019
- Section soins : déficit de 70 260,80 € réparti de la façon suivante :
 - 70 271,94 déficit repris sur l'exercice 2015 par l'Ars
 - 11,14 € écart inscrit au compte 11933 au compte de gestion 2015 .
Cet écart sera validé par l'Ars en 2017 et repris dans le compte de gestion

Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,

Sur proposition de la Vice-présidente

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter les résultats ainsi.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 12 voix pour

Pour :

Mme PERRIER, Mme BERNARD, Mme ROY, Mme EYMERI-WEIHOFF, Mme LAÏB, Mme GLE, Mme VALETTE, M. HIERLE, Mme RIZZO PORKOLAB, Mme RAGUE, Mme BERARD, Mme GUIGUET

N'a pas pris part au vote : Néant

DELIBERATION N° 3 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 - BUDGET ANNEXE EHPAD

VU le décret n°2006-422 du 7/04/2006 du code de l'action sociale et de la famille relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement des établissements médicaux-sociaux

VU l'arrêté du 30 janvier 2004 fixant le cadre normalisé de présentation du compte administratif

VU la notification du Département en date du 16/08/2016 relatif au compte administratif 2015 et notamment le tableau annexé 'suivirésultats05082016' dans le cadre de la procédure contradictoire de tarification

VU la notification de l'Agence Régionale de Santé en date du 18/10/2016 relatif à l'affectation du compte administratif 2015

VU la délibération n°5 du Conseil d'Administration du 25/04/2016 relative au vote du compte administratif 2015

VU la délibération n°6 du Conseil d'Administration du 25/04/2016 relative à l'approbation du compte de gestion 2015

VU la délibération n°4 du Conseil d'Administration du 27/04/2015 relative à l'affectation des résultats 2013

VU la délibération n°3 du Conseil d'Administration du 27/04/2015 relative à l'affectation des résultats 2012

CONSIDÉRANT :

- le résultat global dégagé au compte administratif 2015

- la proposition d'affectation des résultats de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes

La proposition d'affectation des résultats du Département de l'Isère, au vu de ces éléments, le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 et l'affectation des résultats se présentent comme suit :

RESULTAT CUMULE PAR SECTIONS TARIFAIRES

	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
Recettes réalisées en 2015	1 439 887,49	486 467,74	881 261,01	2 807 616,24
Dépenses réalisées en 2015	1 408 546,69	517 640,52	906 634,93	2 832 822,14
Résultat comptable de l'exercice 2015	31 340,80	-31 172,78	-25 373,92	-25 205,90
Résultat incorporé au BP 2015	-21 132,86	-35 000,63	-79 499,94	-135 633,43
Résultat à incorporer au compte de gestion 2015	10 207,94	-66 173,41	-104 873,86	-160 839,33
Résultat incorporé à tort par le Département		-534,45		-534,45
Résultat à incorporer au Département	10 207,94	-66 707,86	-104 873,86	-161 373,78

AFFECTATION DES RESULTATS

- Section hébergement : excédent de 10 207,94 € au budget supplémentaire 2017 .
- Section dépendance : déficit de 66 173,41 € réparti sur 3 exercices :
 - 5 253,37 € au budget prévisionnel 2019
 - 41 400,00 € au budget prévisionnel 2020
 - 20 054,49 € au budget prévisionnel 2021
 - (-534,45) somme incorporée à tort par le Département qui régularisera sur le compte administratif 2016
- Section soins : déficit de 104 873,86 € réparti de la façon suivante :
 - 22 179,45 € dépenses refusées , imputées au compte 1141.33 qui devra être apuré après décision du Département
 - 82 544,04 € repris au budget 2016
 - 150,37 € affecté en report à nouveau déficitaire sur l'exercice 2016

Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,

Sur proposition de la Vice-présidente

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter les résultats ainsi que suit :

En section de fonctionnement sur l'exercice 2017 :

Les déficits 2013 et 2014 du secteur dépendance, soit respectivement 35 535,08 € et 6 399,94 € et l'écart de 534,45 € pour un montant total de 41 400,57 € sur l'exercice 2017.

Le déficit 2013 et les excédents 2014 et 2015 du secteur hébergement, soit respectivement -28 081,34 € , +38 569,19 € et +10 207,94 € pour un montant total de +20 695,79 € sur l'exercice 2017.

En section de fonctionnement sur l'exercice 2016 :

Les déficits 2012 et 2013 du secteur dépendance, soit respectivement 10 908,33 € et 35 535,09 € pour un montant total de 46 443,42 sur l'exercice 2016,

Le déficit 2013 du secteur hébergement de 28 081,34 € sur l'exercice 2016,

Le déficit 2015 du secteur soins de 82 544,04 € sur l'exercice 2016.

Récapitulatif :

Détail		Résultats à reprendre	
Secteurs	Exercice Origine	en 2016	en 2017
Dépendance	2012	-10908,33	
Hébergement	2013	-28081,34	-28081,34
Dépendance	2013	-35535,09	-35535,08
Hébergement	2014		38569,19
Dépendance	2014		-6399,94
Hébergement	2015		10207,94
Soins	2015	-82544,04	
Dépendance Écart	2015		534,45
TOTAL	TOTAL	-157068,8	-20704,78
Synthèse		Résultats à reprendre	
Secteurs		en 2016	en 2017
Hébergement	total	-28081,34	20695,79
Dépendance	total	-46443,42	-41400,57
Soins	total	-82544,04	0
TOTAL	total	-157068,8	-20704,78

- à l'unanimité : 12 voix pour

Mme PERRIER, Mme BERNARD, Mme ROY, Mme EYMERI-WEIHOFF, Mme LAÏB, Mme GLE, Mme VALETTE, M. HIERLE, Mme RIZZO PORKOLAB, Mme RAGUE, Mme BERARD, Mme GUIGUET

N'a pas pris part au vote : Néant

EHPAD

Rapporteur : Mme PERRIER – Vice-Présidente du CCAS

DELIBERATION N° 4 : BUDGET ANNEXE EHPAD - DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2016 – voir note en annexe

VU le budget primitif 2016 de l'EHPAD , annexe au budget du CCAS,

VU le budget supplémentaire 2016,

VU la notification de la dotation globale de soins de l'Agence Régionale de Santé du 18 octobre 2016,

Madame la Vice-Présidente propose :

de procéder à un ajustement budgétaire du budget annexe de l'EHPAD sur la section de fonctionnement d'une part pour appliquer la décision de l'autorité de tarification 'Agence Régionale de Santé' et d'autre part pour inscrire de nouvelles dépenses et recettes afin d'en assurer l'équilibre.

Entendu l'exposé ci-dessus, présentant la décision modificative, celui-ci se résume par chapitre suivant le tableau ci-dessous :

Dépenses	BP 2016	BS 2016	DM 1 - 2016	TOTAL
011 – Charges à caractère général	378 700,00	-4 000,00	0,00	374 700,00
012 – Charges de personnel	1 995 951,00	30 000,00	215 000,00	2 240 951,00
016 – Dép afférentes à la structure	344 336,00	-1 228,00	0,00	343 108,00
002 – Déficit de fonct reporté	74 524,76		82 544,04	157 068,80
Total	2 793 511,76	24 772,00	297 544,04	3 115 827,80
Recettes	BP 2016	BS 2016	DM 1 - 2016	TOTAL
017 – Produits de la tarification	2 731 611,76	-11 228,00	-57 126,90	2 663 256,86
018 – Autres produits d'exploit	61 900,00	36 000,00	354 670,94	452 570,94
Total	2 793 511,76	24 772,00	297 544,04	3 115 827,80

Le Conseil d'Administration,

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster certaines inscriptions budgétaires pour prendre en compte les recettes et les dépenses nouvelles,

Après en avoir délibéré

VU l'avis de la Commission Municipale n° 6 «Solidarité» en date du 24 octobre 2016

APPROUVE pour l'exercice 2016, la décision modificative de l'EHPAD.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 12 voix pour

Pour :

Mme PERRIER, Mme BERNARD, Mme ROY, Mme EYMERI-WEIHOFF, Mme LAÏB, Mme GLE, Mme VALETTE, M. HIERLE, Mme RIZZO PORKOLAB, Mme RAGUE, Mme BERARD, Mme GUIGUET

N'a pas pris part au vote : Néant

L'analyse réalisé au 15/10/16 et la projection au 31/12/16, nous amène à revoir les crédits suivants :

Dépenses	BP 2016	BS 2016	DM 1 - 2016	TOTAL
011 – Charges à caractère général	378 700,00	-4 000,00	0,00	374 700,00
012 – Charges de personnel	1 995 951,00	30 000,00	215 000,00	2 240 951,00
016 – Dép afférentes à la structure	344 336,00	-1 228,00	0,00	343 108,00
002 – Déficit de fonct reporté	74 524,76		82 544,04	157 068,80
Total	2 793 511,76	24 772,00	297 544,04	3 115 827,80
Recettes	BP 2016	BS 2016	DM 1 - 2016	TOTAL
017 – Produits de la tarification	2 731 611,76	-11 228,00	-57 126,90	2 663 256,86
018 – Autres produits d'exploit	61 900,00	36 000,00	128 677,00	226 577,00
Besoin de crédits Pour équilibre			225 993,94	225 993,94
Total	2 793 511,76	24 772,00	297 544,04	3 115 827,80

LES DEPENSES

Chapitre 011 : Charges à caractère général

L'enveloppe budgétaire est respectée dans sa globalité et la ce chapitre ne nécessite pas de crédits supplémentaires.

Toutefois, certains postes seront en augmentation :

- Les protections et la blanchisserie: l'augmentation de la dépendance des résidents
- Les produits d'entretien

Chapitre 012 : Charges de personnel

Les besoins de crédits supplémentaires s'expliquent par le recours à l'intérim et par d'autre remplacements en interne. Ils s'élèvent au total à 215 000€.

Les charges de personnel suivantes seront facturées en fin d'année d'une part au CCAS et d'autre part à la ville pour un total de 121 677€.

LES RECETTES

CHAPITRE 017 Produits de la tarification

- La DM tient compte de la décision tarifaire modificative de l'ARS pour un montant de 858 367,50€.
L'ARS prend en charge les résultats déficitaires 2015 à l'exclusion de la rétribution de 22 179,45€ versée aux pharmaciens, soit une affectation totale d'un montant de 82 544,04€.
L'inscription au BP était de 915 494 € soit un écart de 57 126,90€.

Chapitre 018 Autres produits relatifs à l'exploitation

Ajustement des crédits pour 128 677€ qui se décompose de la façon suivante :

- la participation de l'État aux 3 contrats 'emploi avenir' prévus au BP pour une année complète pour un montant total de 39 600 euros soit une baisse de 23 000€.
- Inscription de l'estimation des indemnités journalières remboursées en 2016 pour 30 000€
- Inscription des crédits relatifs à la refacturation des charges de personnel pour 121 677€

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Mme PERRIER – Vice-Présidente du CCAS

DELIBERATION N° 5 : TABLEAU DES SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES AVANCEMENTS DE GRADES

Madame la Vice-Présidente expose qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement du service public de modifier les postes suivants suite aux avancements de grades au 1er décembre 2016, après avis du Comité technique et dans l'attente de la validation des CAP compétentes :

Suppressions	N° du poste	Créations	Commentaire
Un poste de la filière administrative, catégorie C, grade d'adjoint administratif de 2ème classe au service action sociale du CCAS	2380	Un poste de la filière administrative, catégorie C, grade d'adjoint administratif de 1ère classe au service action sociale du CCAS	Avancement de grade
Un poste de la filière administrative, catégorie C, grade d'adjoint administratif de 1ère classe à l'accueil du CCAS	2270	Un poste de la filière administrative, catégorie C, grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à l'accueil du CCAS	Avancement de grade
Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique de 2ème classe au service soutien à domicile du CCAS	2275	Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique de 1ère classe au service soutien à domicile du CCAS	Avancement de grade
Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique principal de 2ème classe au service soutien à domicile du CCAS	2276	Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique principal de 1ère classe au service soutien à domicile du CCAS	Avancement de grade
Un poste de la filière sociale, catégorie C, grade d'agent social de 2ème classe à l'EHPAD	2342	Un poste de la filière sociale, catégorie C, grade d'agent social de 1ère classe à l'EHPAD	Avancement de grade
Un poste de la filière sociale, catégorie C, grade d'agent social de 2ème classe à l'EHPAD	2337	Un poste de la filière sociale, catégorie C, grade d'agent social de 1ère classe à l'EHPAD	Avancement de grade
Un poste de la filière médico sociale, catégorie C, grade d'auxiliaire de soins de 1ère classe à l'EHPAD	2377	Un poste de la filière médico sociale, catégorie C, grade d'auxiliaire de soins principal de 2ème classe à l'EHPAD	Avancement de grade
Un poste de la filière administrative, catégorie B, grade de rédacteur principal de 2ème classe au service action sociale du CCAS	2379	Un poste de la filière administrative, catégorie B, grade de rédacteur principal de 1ère classe au service action sociale du CCAS	Avancement de grade

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu cet exposé,

DECIDE de la suppression et création des postes ci-dessus.

DIT que les crédits sont imputés au budget, comptes 64 111 et suivants.

Observations : les administrateurs demandent à avoir connaissance du montant total que ces avancements de grade représentent.

Après renseignements pris auprès du service des Ressources Humaines, le coût total des avancements de grades pour le CCAS et l'EHPAD est de 5 761,36 €.

La répartition est la suivante :

- **3 095,66 € pour le CCAS**
- **2 665,70 € pour l'EHPAD**

Voir tableau joint en annexe.

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 12 voix pour

Pour :

Mme PERRIER, Mme BERNARD, Mme ROY, Mme EYMERI-WEIHOFF, Mme LAÏB, Mme GLE, Mme VALETTE, M. HIERLE, Mme RIZZO PORKOLAB, Mme RAGUE, Mme BERARD, Mme GUIGUET

N'a pas pris part au vote : Néant

EHPAD

Rapporteur : Mme PERRIER – Vice-Présidente du CCAS

DELIBERATION N° 6 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA PHARMACIE LAURICELLA POUR LA PRÉPARATION DES MÉDICAMENTS DES RÉSIDENTS DE L'EHPAD

Madame la Vice-Présidente informe :

L'EHPAD a fait l'objet d'une inspection par l'Agence Régionale de Santé en Mars 2015 et une de ses injonctions majeures est la mise en place d'un pharmacien référent unique.

Pour sa mise en place, une concertation a eu lieu durant plusieurs mois entre les 4 pharmacies qui intervenaient sous l'ancienne convention.

En mai 2016, l'Agence Régionale de Santé décide de cesser le financement de la fonction de pharmacien préparateur ramenant ainsi sa participation à zéro sur les deux fonctions.

De ce fait, dans le cadre de la réglementation en vigueur de la prestation pharmaceutique de l'EHPAD Irène Joliot Curie, il est nécessaire de mettre en place une nouvelle organisation dans les meilleures conditions sanitaires et techniques et ainsi d'améliorer la sécurisation du circuit du médicament tout en respectant le libre choix des résidents et les injonctions de l'Agence Régionale de Santé.

L'EHPAD ne disposant pas de pharmacie à usage intérieur, il convient donc de désigner un Pharmacien référent en application des articles L.5125-1 A et L.5126-6-1 du Code de la Santé Publique.

Madame la Vice-Présidente propose :

De désigner la Pharmacie LAURICELLA comme pharmacien référent et de signer une convention de coopération avec elle afin de définir les missions et fixer les modalités de mise en œuvre de cette fonction cumulative de pharmacien dispensateur / préparateur des piluliers des résidents et référent.

Il est précisé que les résidents conservent dans tous les cas, leur droit fondamental au libre choix de leur professionnel de santé.

La présente convention s'exerce donc sous réserve que le résident n'ait pas renoncé au bénéfice du service prévu par celle-ci conformément à l'article L. 1110-8 du Code de la Santé Publique et à l'article L. 162-2 du Code de la Sécurité Sociale.

Le Conseil d'Administration,

Considérant la nécessité d'assurer l'organisation et la sécurisation du circuit des médicaments à l'EHPAD dans l'intérêt des résidents et de respecter les injonctions de l'Agence Régionale de Santé,

VU les articles L.5125-1 A et L.5126-6-1 du Code de la Santé Publique,

VU le projet de convention tel que joint en annexe,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

DECIDE :

DE DESIGNER la Pharmacie LAURICELLA comme pharmacien référent et de signer une convention de coopération avec elle afin de définir les missions et pour fixer les modalités de mise en œuvre de cette fonction cumulative de pharmacien dispensateur / préparateur des piluliers des résidents.

D'AUTORISER le Président à signer cette convention de coopération avec la Pharmacie LAURICELLA et ce pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature, renouvelable **une fois** par tacite reconduction à sa date d'échéance pour une nouvelle période de 3 ans.

PRECISE que la Pharmacie LAURICELLA, cumulant les missions de Pharmacien référent et dispensateur, ne percevra aucune rémunération de l'EHPAD ni aucune compensation de quelque nature que ce soit pour la réalisation des missions qui lui sont confiées.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 12 voix pour

Pour :

Mme PERRIER, Mme BERNARD, Mme ROY, Mme EYMERI-WEIHOFF, Mme LAÏB, Mme GLE, Mme VALETTE, M. HIERLE, Mme RIZZO PORKOLAB, Mme RAGUE, Mme BERARD, Mme GUIGUET

N'a pas pris part au vote : Néant

3- DOSSIER(S) POUR AVIS - NÉANT

4- INFORMATION(S) DIVERSE(S) OU PROJET(S) EN COURS

- Fonctionnement et organigramme du CCAS – Présentation orale avec vidéo-projecteur par Mme Véronique FELIX, Directrice du CCAS – voir en annexe
- Bilan d'activités du Centre de Planification – voir en annexe (ce document étant important, il a été joint par mail, cependant, Il est tenu à disposition des administrateurs le désirant sous forme papier).

5- INFORMATIONS SUR LES ACTES PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS OU EN RETOUR DES REPRESENTATIONS

5.1 – Etat des décisions de secours et aides sociales facultatives – de Janvier à Octobre 2016 – Comparatif 2016/2015

De Janvier à Octobre 2016, 125 demandes ont été examinées concernant 72 foyers :

Répartition par type d'aide	Janvier à octobre 2016			Janvier à octobre 2015		
	NB	montant des aides	%	NB	montant des aides	%
Frais liés au logt :						
Retards loyers privé	3	1347,06		2	882,07 €	
Retards Loyers HLM	6	2764,83		3	1 309,21 €	
Caution						
Hébergement Urgence	2	500,00				
Installation / Entretien	2	425,00		2	357,10 €	
Sous-total logement	13	5 036,89 €	20%	7	2 548,38 €	15%
SANTE :						
Prothèses	1	220,00		2	697,95 €	
Soins				3	329,56 €	
Factures	2	785,00		2	280,51 €	
Mutuelles				2	186,77 €	
Sous-total santé	3	1 005,00 €	4%	9	1 494,79 €	9%
ALIMENTATION	75	10725,00		54	7 960,00 €	
Sous-total alimentation	75	10 725,00 €	42%	54	7 960,00 €	46%
EAU	5	1696,04		1	35,52 €	
EDF	7	2017,30		2	390,00 €	
GAZ				4	1 293,52 €	
Chauffage – fuel charbon	1	240,00				
Sous-total énergie	13	3 953,34 €	16%	7	1 719,04 €	10%
ASSURANCES				1	221,45 €	
BOURSEJEUNE	2	2929,70		1	600,00 €	
CHARGES Copropriété				2	683,84 €	
DIVERS	1	120,00		4	1 000,00 €	
FORMATION/SCOLARITE						
IMPOTS/TAXES	9	1665,38		2	526,00 €	
RESTAURATION						
SUBSISTANCE (en attente de ressources)				1	160,00 €	
TRANSPORT	1	40,00		2	600,00 €	
VACANCES						
aide transformée en aide remboursable						
Abrogation				1	-349,00 €	
Report	1			4		
Refus	7			18		
TOTAL	125	25 475,31 €		113	17 164,50 €	

5.2 – Arrêtés et Décisions diverses - Néant

6- QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

Calendrier des prochaines réunions de la Commission Municipale n°6 et du Conseil d'Administration du CCAS

Commission Municipale n°6 Solidarité Vie de la Cité :

- Jeudi 1er Décembre 2016 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal (Commission unique 1 et 6 pour examen des B.P. et délibérations R.H.)
- Lundi 23 Janvier 2017 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal
- Lundi 20 Mars 2017 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal
- Lundi 06 Juin 2017 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal

Conseil d'Administration du CCAS :

- Lundi 09 Janvier 2017 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal (vote B.P. CCAS)
- Lundi 13 Février 2017 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal
- Lundi 10 Avril 2017 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal
- Lundi 26 Juin 2017 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal

Points divers

FIN DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Vice-Présidente clôt la séance à 19 Heures 45.